

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 20 avril 2009, à 19h30 au Centre de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 10 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2009
5. Correspondance : Voir liste
6. Trésorerie :
 - 6.1 Rapport financier au 31 mars 2009
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 3 – mars 2009 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - avril 2009 »
 - 6.4 État des résultats au 31 mars 2009
7. Dépôt de documents
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de mars 2009
 - 7.2 Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de la séance du 11 février 2009
 - 7.3 Certificat de conformité de la MRC relativement à l'adoption finale des règlements #256 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et #259 modifiant le règlement de zonage #122 afin de préciser certaines normes en matière de commerces et usages associés à l'habitation, d'alignement des bâtiments principaux, de cours avant et arrière, de haies et de hauteur des bâtiments ainsi que pour intégrer certaines mesures de prévention lors des travaux d'excavation
8. Avis de motion
9. Règlements
10. Résolutions
 - 10.1 Engagement de M. Éric Chamberland à titre d'inspecteur adjoint
 - 10.2 Engagement de M. Mathieu McDuff à titre de préposé à la rampe de mise à l'eau
 - 10.3 Octroi de contrat de tonte de gazon – terrain situé sous l'affiche Bienvenue
 - 10.4 Octroi de contrat pour le balayage des rues asphaltées de la municipalité
 - 10.5 Nomination d'un maire suppléant pour la période de mai à octobre 2009
 - 10.6 Achat de 6 panneaux indicateurs
 - 10.7 Achat de 20 bouées orange
 - 10.8 Programme d'embellissement – achat de 16 jardinières, d'une pompe centrifuge, d'un réservoir de plastique de capacité de 48 gallons, d'un boyau et d'une lance d'arrosage
 - 10.9 Renouvellement de la cotisation à la Fédération québécoise des municipalités
 - 10.10 Renouvellement de l'adhésion à la COMBEQ
 - 10.11 Convention d'aide financière 2009 – APPELS
 - 10.12 Fondation des services santé et sociaux de Portneuf – Levée de fonds
 - 10.13 Appui pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par le Conseil de la MRC de Portneuf le 18 février 2009
 - 10.14 Autorisation d'émission du permis de lotissement sur le chemin du Club Nautique
 - 10.15 Horaire 2009 d'ouverture de la rampe de mise à l'eau
 - 10.16 Autorisation relative à la communication de renseignements auprès du Ministère du Revenu Québec et Revenu Canada
- 10.17 Octroi de la subvention 2009 à l'Association Nautique du Lac-Sergent
- 10.18 Achat d'infrastructure (quais) pour la plage du Club Nautique
11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

RETRAIT

*AJOUT
AJOUT*

- 11.1 Soirée de formation pour le compostage
 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
 13. Deuxième période de questions
 14. Clôture de la séance
 15. Levée de la séance
-

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

09-04-049 **II EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

- RETRAIT* 10.14 Autorisation d'émission du permis de lotissement sur le chemin du Club Nautique
AJOUT 10.17 Octroi de la subvention 2009 à l'Association Nautique du Lac-Sergent
AJOUT 10.18 Achat d'infrastructure (quais) pour la plage du Club Nautique

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2009**

Séance ordinaire du 16 mars 2009

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

09-04-050 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2009 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois d'avril 2009 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2009**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 mars 2009.

09-04-051 **II EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 3 MARS 2009**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 3 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 54 029.72 \$.

09-04-052

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de mars 2009 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2009

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'avril 2009.

09-04-053

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant de 8 996.87 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

6.4 ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 MARS 2009

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 31 mars 2009 et une copie est remise aux membres du Conseil.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de mars 2009.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de mars 2009, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de mars 2009 soit annexée au présent procès-verbal.

7.2 Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de la séance du 11 février 2009

Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte-rendu de la rencontre du 11 février 2009 du Comité consultatif d'urbanisme.

7.3 Certificat de conformité de la MRC de Portneuf relativement à l'adoption finale des règlements #256 et #259.

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf pour les règlements suivants :

Règlement #256 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Règlement #259 modifiant le règlement de zonage #122 afin de préciser certaines normes en matière de commerces et usages associés à l'habitation, d'alignement des bâtiments principaux, de cours avant et arrière, de haies et de hauteur des bâtiments ainsi que pour intégrer certaines mesures de prévention lors des travaux d'excavation.

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

10. **RÉSOLUTIONS :**

10.1 **Engagement de M. Éric Chamberland à titre d'inspecteur adjoint**

CONSIDÉRANT QUE des travaux en période estivale doivent être exécutés pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-04-054

QUE Monsieur Éric Chamberland soit employé par la Ville de Lac-Sergent à compter du 27 avril 2009, comme inspecteur adjoint saisonnier, préposé à la rampe de mise à l'eau et pour exécuter divers travaux selon les besoins de la municipalité et au taux horaire de \$ 15.00 de l'heure.

QUE le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées dans chaque secteur.

10.2 **Engagement de M. Mathieu McDuff à titre de préposé à la rampe de mise à l'eau**

CONSIDÉRANT que les heures d'ouverture de la rampe de mise à l'eau nécessite l'engagement d'un étudiant pour la saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-04-055

QUE Monsieur Mathieu McDuff soit employé par la Ville de Lac-Sergent pour la période estivale 2009, comme préposé à la rampe de mise à l'eau au taux horaire de 10\$/ l'heure.

QUE le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées.

10.3 **Octroi de contrat de tonte de gazon – terrain situé sous l'affiche Bienvenue et passage sur le chemin de la Source**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit entretenir ses terrains de sa propriété ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-04-056

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de la tonte de la pelouse et de coupe de bordures du terrain de la municipalité où est située l'affiche « Bienvenue » et du passage appartenant à la Ville situé sur le chemin de la Source pour l'année 2009 au montant forfaitaire de \$ 800.00 à Monsieur Daniel Gagnon ;

QUE l'entretien doit être fait compte tenu des besoins de tonte de la pelouse sous la supervision de l'inspecteur municipal ;

QUE le montant alloué pour la tonte de pelouse soit chargé au poste budgétaire – Terrains – entretien des sites – 271-45-22 et soit payé en deux versements, soit un en juin et un en août.

10.4 **Octroi de contrat pour le balayage des rues asphaltées de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE le balayage des rues de la municipalité a lieu à chaque printemps afin d'éliminer le plus possible le sable accumulé durant la période hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent ;

Contrat 1 an						
	SOUSMISSIONNAIRE	1 AN (2009)	COÛT	TPS	TVQ	TOTAL
1	Scell-Tech		3 400,00 \$	170,00 \$	267,75 \$	3 837,75 \$
2	Entreprises Tréma		3 850,00 \$	192,50 \$	303,19 \$	4 345,69 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme Scell-Tech nous a avisé qu'elle ne pourrait respecter le délai d'exécution des travaux au 1 mai et demande que soit retirée sa soumission en date du 17 mars 2009;

09-04-057

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le contrat de balayage des rues de la municipalité soit octroyé à Les Entreprises TREMA pour le printemps 2009 au montant de \$ 3 850.00 plus les taxes applicables et que lesdits travaux soient exécutés au plus tard le 1 mai 2009 ;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soit chargé au poste budgétaire 2320521 – Voirie – Entretien des chemins.

10.5 Nomination d'un maire suppléant pour la période de mai à octobre 2009

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

09-04-058

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE Monsieur François Garon, conseiller, soit nommé maire suppléant pour une période de six mois, soit d'avril à octobre 2009.

10.6 Achat de 6 panneaux indicateurs

09-04-059

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de 4 panneaux de signalisation et de 2 panneaux d'information pour la conduite d'embarcation motorisée incluant les fixations requises auprès de Signalisation Lévis inc. au montant de 899.40\$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soit chargé au poste budgétaire 235-5649 – Signalisation routière et 331-2121 – Fonds des dépenses Immo / routes.

10.7 Achat de 20 bouées orange

09-04-060

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de 20 bouées 10" de couleur orange pour le balisage du lac auprès de Boulet Lemelin Yacht au montant de 412.95\$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soit chargé au poste budgétaire 261-0311 – Balisage.

10.8 Programme d'embellissement – achat de 16 jardinières, d'une pompe centrifuge, d'un réservoir de plastique de capacité de 48 gallons, d'un boyau et d'une lance d'arrosage

CONSIDÉRANT QU'un budget a été alloué pour le programme d'embellissement lors de l'adoption du budget 2009 ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-04-061

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de 30 jardinières 16" de type panier broche, fertilisation et crochet compris, de 30 équerres, d'une pompe centrifuge de modèle PKV101, d'un réservoir de plastique de capacité de 48 gallons, d'un boyau d'arrosage de 100 pieds de longueur et d'une lance d'arrosage de 5 pieds auprès de plusieurs entreprises dont La Souris Sylvestre, 1530, route 138, Donnacona, G3M 1C8 au montant de 1 650.00\$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soit chargé au poste budgétaire 371-4121 – Fonds des dépenses (immo) – aménagement terrain communautaire.

10.9 Renouvellement de la cotisation à la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec est une association qui offre une gamme étendue de services, et plus particulièrement d'activités de formation de compétence municipale;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres

09-04-062

DE renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec pour l'année 2009 pour un montant de \$560.99 plus taxes.

QUE les coûts relatifs à cette résolution soient chargés à même le budget au poste 213-0494 – Gestion financière et administrative – Cotisations/abonnements.

10.10 Renouvellement de l'adhésion à la COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'assurer une formation continue à son personnel en étant à l'affût des informations les plus à jour qui concernent leur travail ;

CONSIDÉRANT QUE la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec est une association qui offre une gamme étendue de services, et plus particulièrement des activités de formation dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres

09-04-063

QUE la municipalité renouvelle l'inscription de l'inspecteur municipal comme membre actif de la COMBEQ pour l'année 2009.

QUE les coûts d'adhésion de \$225.00 plus taxes soient chargés au poste budgétaire Cotisations/abonnements - code 213-0494.

10.11 Convention d'aide financière 2009 – APPELS

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., ch. C- 19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent (APPELS), de par ses lettres-patentes, a pour objet de sensibiliser la population à la protection de l'environnement du lac Sergent et à prendre des initiatives en ce sens;

ATTENDU QUE l'Association offre et entend offrir pour l'été 2009 aux citoyens et citoyennes du lac Sergent des plants en vue de la renaturalisation des rives dégradées, décapées ou artificielles;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité

09-04-064

QUE la Ville de Lac-Sergent octroi une aide financière pour l'année 2009 à l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent (APPELS) au montant de onze mille cent vingt-cinq dollars (11 125\$), se détaillant ainsi :

- Dix mille (10 000\$) dollars pour le financement de l'achat et la distribution d'arbustes aux citoyens en vue de la renaturalisation de leur rive.
- Mille cent vingt-cinq dollars (1 125\$) pour effectuer le monitoring des 3 stations (fosse – fond et surface; baie ouest) nécessitant une chaloupe.

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2009 de l'APPELS;

10.12 Fondation des services santé et sociaux de Portneuf – Levée de fonds

ATTENDU QUE la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf procède à une importante levée de fonds dans le cadre d'une activité printanière;

CONSIDÉRANT l'importance du rôle que joue la Fondation afin d'apporter son support financier au Centre de santé et de services sociaux de Portneuf ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-04-065

QUE la Ville de Lac-Sergent achète deux cartes à ce brunch bénéfique pour la cueillette de fonds de la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf,

QUE cette dépense au montant de cinquante-six (56) dollars, l'équivalent de deux billets soit imputé au poste budgétaire Administration – Législation – réceptions 211-0493.

10.13 Appui pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par le Conseil de la MRC de Portneuf le 18 février 2009

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a adopté le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 22 mars 2007 sous la résolution no CR 53-03-2007 conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre de consultation avec les élus et intervenants municipaux en matière de sécurité incendie a eu lieu en juin 2008, à laquelle participaient deux représentants du ministère de la Sécurité publique et le coordonnateur, monsieur Pierre-Édouard Houde;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la demande du ministère de la Sécurité publique en 2008;

CONSIDÉRANT que ledit schéma corrigé a été adopté par le conseil des représentants le 18 février 2009 sous la résolution no CR 27-02-2009 puis acheminé au ministère de la Sécurité publique pour obtenir l'avis gouvernemental;

CONSIDÉRANT que le ministère, dans une lettre datée du 24 février 2009 au directeur général de la MRC de Portneuf, monsieur Daniel Le Pape, demande aux municipalités participantes de la MRC de Portneuf d'adopter une résolution à l'effet qu'elles sont en accord avec la version corrigée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-04-066

QUE le conseil municipal est en accord avec la version corrigée adoptée par le conseil des représentants de la MRC de Portneuf le 18 février 2009, sous la résolution no CR 27-02-2009.

RETRAIT

10.14 Autorisation d'émission du permis de lotissement sur le chemin du Club Nautique

10.15 Horaire 2009 d'ouverture de la rampe de mise à l'eau

CONSIDÉRANT que les utilisateurs de la rampe de mise à l'eau ont apprécié la programmation des heures d'ouverture qui leur étaient offertes à l'été 2008;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-04-067

QUE l'horaire d'utilisation pour l'année 2008 soit reconduit pour l'année 2009 avec les ajustements nécessaires.

10.16 Autorisation relative à la communication de renseignements auprès du Ministère du Revenu Québec et Revenu Canada

CONSIDÉRANT que Revenu Québec exige une procuration afin d'autoriser le ministère du Revenu à communiquer des renseignements confidentiels à une personne désignée et permettre la consultation des documents ou la modification au besoin;

CONSIDÉRANT que la durée de validité de l'autorisation ou de la procuration est valide durant trois ans maximum, à compter de la date de signature. Passé ce délai, un renouvellement de l'autorisation est requis;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-04-068

QUE le conseil municipal nomme madame Josée Brouillette comme mandataire auprès du ministère du Revenu Québec et Revenu Canada afin qu'elle puisse recevoir les communications et renseignements nécessaires à l'exécution de son mandat.

AJOUT

10.17 Octroi de la subvention 2009 à l'Association Nautique du Lac-Sergent

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association, de par ses lettres-patentes, a pour objet d'offrir à la population de Ville de Lac-Sergent, des activités de loisirs;

ATTENDU QUE l'Association offre et entend continuer d'offrir aux citoyens et citoyennes du Lac Sergent des services de loisirs et notamment par l'organisation d'un camp de jour et d'un club de kanoë-kayak durant la saison estivale;

ATTENDU QUE la Ville désire également que l'offre de loisirs aux citoyens et citoyennes soit augmentée par l'organisation de quelques activités spéciales (« les activités spéciales ») et ce, par l'entremise d'un comité des activités spéciales de loisirs et culture (ci-après le « Comité ») dépendant de l'Association Nautique aux termes et conditions prévus ci-après;

ATTENDU QUE, par le passé, la Ville a toujours soutenu financièrement l'Association nautique pour qu'elle puisse remplir sa mission et ses objectifs;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir des modalités de ce soutien financier;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

09-04-069

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2009 à l'Association Nautique du Lac Sergent (ANLS) au montant de trente-neuf mille (39 000\$), se détaillant ainsi :

- Vingt-six mille cinq cents dollars (26 500\$) pour le financement des activités générales de l'Association;

- Douze mille cinq cents dollars (12 500\$) pour le financement des activités spéciales de loisirs et de culture, laquelle sera versée dans un compte bancaire distinct de celui des activités régulières de l'Association, et qui sera administrée, exclusivement, par le Comité des activités spéciales de loisirs et culture.

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2009 de l'Association nautique du Lac Sergent;

ET QUE cette convention soit annexée au présent procès-verbal et comme si elle était tout au long reproduite.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire – Loisirs – activités de loisirs et Subvention– code 271-1970 et 271-1976.

AJOUT

10.18 Achat d'infrastructure (quais) pour la plage du Club Nautique

ATTENDU la résolution 08-12-227, entérinée en décembre 2008, qui prévoyait l'achat de nouveaux quais au Club Nautique afin de remplacer ceux qui étaient périmés;

ATTENDU que les sommes n'ont pas été dépensées à l'année financière 2008 et ont été transférées au surplus cumulé au 31 décembre 2008;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

09-04-070

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la dépense relative à la résolution 08-12-227 soit remboursée sur réception de preuve d'achat ou par facturation directement à la Ville de Lac-Sergent jusqu'à concurrence du montant alloué de \$ 4,967.15 taxes incluses;

QUE les dépenses soient chargées à même le surplus cumulé non affecté.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Soirée de formation pour le compostage

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR
DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

09-04-070

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21h45.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____(date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière